



DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

COMMUNIQUE MULTIDIFFUSION

N° 012/MATD/DGE/2026

RELATIF A LA DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES CANDIDATS ET LISTES DE CANDIDATS DEVANT SIEGER AU SEIN DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES DE CENTRALISATION DES VOTES DES ELECTIONS LEGISLATIVES ET COMMUNALES DU 31 MAI 2026

Conformément à l'article 103 du Code électoral, la Direction Générale des Élections - DGE invite les candidats et listes de candidats retenus souhaitant désigner des représentants au sein de la Commission Administrative de Centralisation des Votes (CACV) de chaque commune, **à déposer auprès de ses démembrements les informations relatives à leur représentant devant siéger, au plus tard le samedi 16 mai 2026 à 16h.**

Les informations à fournir sont les suivantes :

- Dénomination/nom et sigle du candidat/liste de candidat ;
- Prénoms, nom et numéro de téléphone du représentant ;
- Copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire) du représentant.

Pour les circonscriptions électorales comptant plus de deux candidats ou listes de candidats, il sera procédé à un tirage au sort afin de retenir deux assesseurs titulaires et un suppléant par CACV.

Le tirage au sort se tiendra le lundi 18 mai 2026 à 12h dans les chefs-lieux des régions, en présence d'un huissier de justice.

Pour les CACV des communes urbaines, il y aura un seul tirage au sort regroupant les représentants désignés par les candidats/listes de candidats des élections législatives et des élections communales.

À l'issue des tirages au sort, une Décision de la DGE notifiera à l'ensemble des candidats et listes de candidats les assesseurs retenus.

La DGE invite les candidats et listes de candidats à veiller à la complétude des informations fournies et au respect strict des délais.

Conakry, le 13 MAI 2026

LA DIRECTRICE GENERALE
P/O LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT




M. Georges Abraham SORRY

